

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

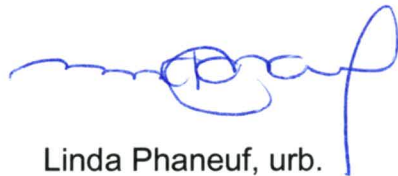
RÈGLEMENT NUMÉRO 296 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ NUMÉRO 165

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière, aux citoyens des municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry, que le **Règlement numéro 296 visant créer une aire d'affectation « Conservation » à même les aires d'affectations « Récréative Parc régional de Beauharnois-Salaberry » et « Urbaine à caractère rurale » à Saint-Louis-de-Gonzague**, est entré en vigueur le 28 octobre 2019 suite à la réception d'un avis favorable émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la MRC de Beauharnois-Salaberry, situé au 2, rue Ellice, à Beauharnois, ainsi que sur le site internet de la MRC de Beauharnois-Salaberry (www.mrc-beauharnois-salaberry.com).

Donné à Beauharnois, ce neuvième (9^e) jour du mois de décembre de l'an deux mil dix-neuf (2019).

La Directrice générale et
Secrétaire-trésorière,



Linda Phaneuf, urb.